



**Bulletin municipal de décembre 2023**



## **ÉDITORIAL DU MAIRE**

---



Très heureux de vous retrouver dans ce nouveau numéro du Petit Meaulne-Vitray qui a le mérite d'exister depuis déjà 15 ans, à raison de deux numéros par an, sans discontinuité !

Je passerai cette fois-ci les actualités qui sont toujours aussi moroses que d'habitude pour me concentrer sur des informations positives, notamment en provenance du Syndicat des ordures ménagères de la Région montluçonnaise : nous trions bien et les objectifs prévus ont été atteints tant au niveau du tri que de la baisse des ordures ménagères. Cela ne veut pas dire qu'il faille baisser les bras mais au contraire poursuivre ces efforts. Des bouteilles en verre sont encore trouvées dans les ordures ménagères et le compostage reste à améliorer. C'est pourquoi le Sictom continue de vous offrir un composteur si vous en faites la demande auprès de leur service.

En ville, des bacs de compostage seront prochainement mis en place.

Du côté des travaux, les routes sont enfin achevées et la boulangerie a pu accueillir notre boulanger.

C'est au tour de la cuisine de Vitray de subir une complète rénovation.

D'autres projets sont à venir sur notre commune : vos conseillers municipaux y travaillent.

Vous en saurez bien davantage lors des traditionnels vœux du maire (ou plutôt des maires !) et du conseil municipal qui auront lieu le samedi 13 janvier à 17 heures à la salle Alain Fournier.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année.

**Pierre-Marie Delanoy**

## **ÉDITORIAL DE LA MAIRE DÉLÉGUÉE**

---



Chères Meulnoises-Vitrayiennes, chers Meulnois-Vitrayiens,  
J'ai le plaisir de vous annoncer le début des travaux de rénovation de la cuisine de la salle polyvalente de Vitray. Ces travaux, qui s'étaleront théoriquement sur six mois, permettront de moderniser et d'améliorer l'efficacité de cet espace indispensable au fonctionnement de notre commune.

Les travaux consisteront notamment à agrandir la cuisine, remplacer les équipements électroménagers, à rénover les sols et les murs et à installer dans la mairie des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Je m'engage à tenir les habitants informés de l'avancée des

travaux. Je vous remercie par avance pour votre compréhension et votre patience pendant cette période.

La rénovation de la cuisine de la salle polyvalente de Vitray présentera de nombreux avantages, notamment :

- agrandissement pour un espace plus fonctionnel
- équipements neufs et aux normes de sécurité

La rénovation de la cuisine de la salle polyvalente de Vitray s'inscrit dans notre engagement en faveur de la qualité de vie de nos concitoyens. Nous souhaitons offrir un environnement agréable et fonctionnel aux associations et aux locataires, ainsi que garantir la sécurité des aliments préparés pour les événements qui s'y dérouleront.

Pour finir, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

PS : Je tiens à remercier M. et Mme Desvignes, habitants de Vitray, pour le don d'une table de ping-pong qui a été installée à l'école pour le plus grand plaisir des enfants.

**Brigitte Turret**



# Vœux du maire et de l'équipe municipale

---

La présentation des vœux du maire et de l'équipe municipale aux habitants de Meaulne-Vitray aura lieu **samedi 13 janvier 2024 à 17 heures à la salle Alain Fournier.**

À cette occasion, vous pourrez être informé des projets municipaux, recevoir le "livret des manifestations" préparé par AMI (l'Association Meaulne Informatique), avant d'apprécier la traditionnelle galette des rois de notre boulanger.

Vous êtes tous cordialement invités !

## Ville fleurie

---

Le jury des Villes et Villages Fleuris était venu visiter notre commune en juin dernier. Nous venons d'avoir connaissance des résultats : grâce aux efforts des agents techniques, Meaulne-Vitray est à nouveau récompensée de deux fleurs, seule commune du Pays de Tronçais à l'être, parmi une petite vingtaine d'autres dans le département ! Le maximum de quatre fleurs est attribué à une seule commune bourbonnaise, Vichy.



## Concours photo

---

Il n'y a pas eu de concours de photos pour ce Petit Meaulne-Vitray de décembre.

Il sera organisé à nouveau pour le bulletin de juin 2024, dans les mêmes conditions matérielles :

- *La photo est numérique (jpeg ou png) de format paysage et le poids doit être supérieur ou égal à 2 MO.*
- *La photo sera envoyée par mail à l'adresse [concoursphoto@meaulne.fr](mailto:concoursphoto@meaulne.fr), (une seule photo par mail mais vous pouvez faire plusieurs envois)*
- *La participation implique que les droits à un usage non commercial sont cédés à la mairie.*

Dorénavant, la photo devra toujours **être prise sur le territoire de la commune**, mais cette fois, **le sujet sera libre et le cliché récent, c'est-à-dire pris dans l'année.**

## Salon du champignon

---

Le salon du champignon, organisé tous les ans par Jérôme Merlin, de la Commission Culture de la municipalité, s'est avéré être une nouvelle fois un succès. Le dimanche 22 octobre, la Société mycologique du Val de Cher a pu faire admirer près de 300 espèces aux différents visiteurs présents. Pour rappel, l'entrée est gratuite pour tous.

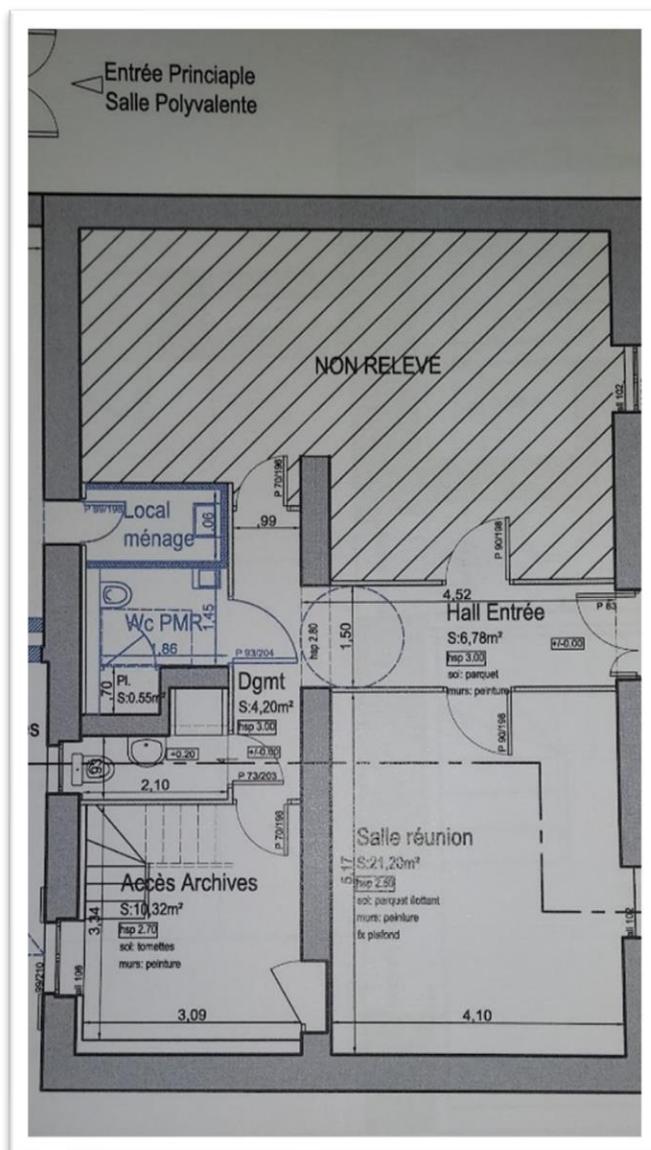




En même temps, le local “ménage” sera refait et un WC PMR installé à la mairie.

En conséquence, l’Atelier hebdomadaire d’écoute, communication et partage de Meaulne-Vitray VAA (Village Ami des Aînés) qui avait lieu à la salle des fêtes de Vitray est déplacé au gîte de groupe communal rue du Dr.Conquet les lundis de 14h15 à 17h, tout comme la Banque alimentaire qui se tient les jeudis matin.

De plus, la casalivres située dans la cour de la mairie est interdite d’accès pendant toute la durée des travaux ; l’autre casalivres sur la commune est située dans l’ancienne cabine téléphonique devant l’école primaire à Meaulne.



## Travaux aux écoles

Les travaux prévus ont été réalisés : les entreprises sont intervenues pendant les vacances scolaires. Nous pouvons une nouvelle fois souligner la qualité du travail de nos entreprises meaulnoises.

École primaire : en concertation avec les enseignants, les classes ont été repeintes.

École maternelle : les enduits sont réalisés conformément aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, avec les pignons légèrement plus foncés.

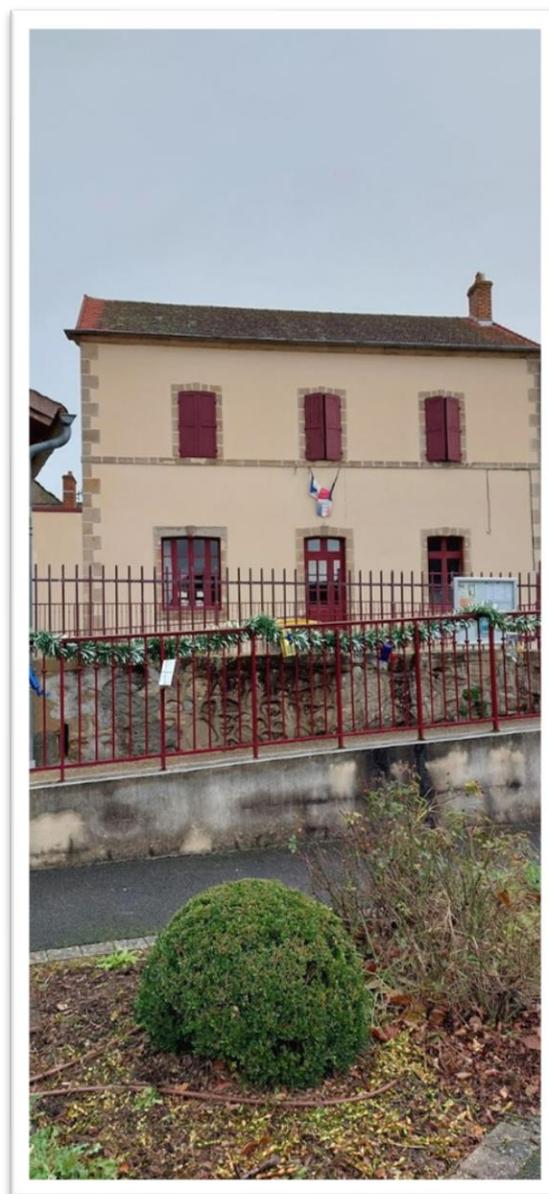
Ces travaux apportent un plus à notre centre-bourg (photos avant-après).

Un revêtement souple a également été posé sur une partie de la cour pour le bien-être de nos petits élèves.



↑  
**Avant**

**Après** →



## **Travaux rue du Lavoir (RD 145) et route du Vernet (RD 312)**

Les travaux commencés le 12 juin sont enfin terminés et le fleurissement a été effectué ! La réception du chantier se fera en début d'année.

Nous tenons à remercier les habitants mais surtout les riverains d'avoir supporté tous les désagréments.

Quant aux cyclistes, ils pourront tranquillement rejoindre la voie à vélo du Canal de Berry à partir du centre-bourg.

## **Travaux à la mairie de Vitray**

Les agents municipaux ont repeint à l'identique, c'est-à-dire en rouge bourbonnais, toutes les huisseries de la mairie et cela change l'aspect de la façade !



## Travaux sur les chemins de Vitray et la Font Saint-Éloi

Grâce à la location d'une mini-pelle, les agents ont curé des fossés qui n'avaient pas été entretenus depuis très longtemps.

Les agents en ont profité également pour nettoyer la Font Saint-Éloi.

Ce petit coin de Vitray avec sa fontaine est le paradis des promeneurs.

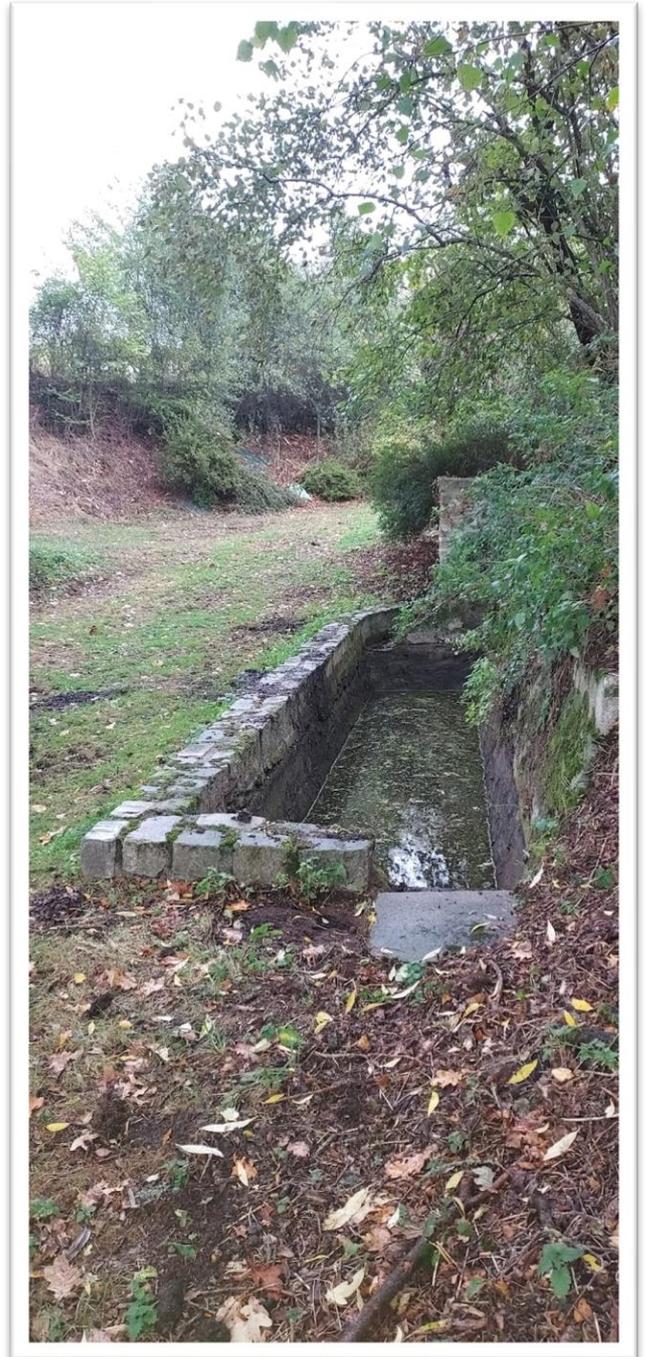
## La nouvelle boulangerie est opérationnelle depuis octobre 2023

Le boulanger s'est vite habitué à son nouveau cadre et à son équipement plus moderne, et se montre maintenant satisfait du changement. Les clients également, en particulier grâce au parking agrandi qui leur

facilite l'accès. Un sens de circulation permet de sortir et d'entrer plus facilement. Prudence toutefois : **quelques automobilistes ne s'en sont pas encore rendu compte !**

Un portillon reste à installer à l'arrière de la boutique.

La boulangerie est ouverte tous les jours, de 6 h 30 à 13 heures et de 16 heures à 19 heures, sauf les dimanches après-midi et les lundis toute la journée. Tél. 04.70.06.96.69



## Nouveau radar pédagogique

En plus du radar pédagogique situé route d'Ainay, dans le hameau des Brosses où la vitesse est limitée à 70 km/h, et du radar pédagogique au Vernet où la vitesse est limitée à 50 km/h, ainsi que le panneau lumineux à l'entrée du bourg de Vitray, route de Cérilly, où la vitesse est limitée à 30 km/h, un nouveau radar a été installé à l'entrée du bourg de Meaulne RD 2144 (côté route de Saint-Amand), pour permettre aux automobilistes de s'assurer que leur vitesse est bien au maximum 50 km/h.

La photo montre que malheureusement certains automobilistes ne pensent pas aux autres usagers...

Le radar en place RD 2144 en direction de Vallon, quant à lui, enregistre pour les sanctionner les vitesses au-dessus de 90 km/h.



## Numérotation

---

La numérotation de nos maisons est terminée, les plaques avec les nouveaux numéros ont été distribuées en novembre 2021 ; certaines n'ont pas été réclamées, vous pouvez encore le faire. Pensez également à notifier votre nouvelle adresse à tous vos fournisseurs.

## Repas des aînés

---

Le repas champêtre d'été a eu lieu le 22 juillet dans le parc de Vitray, quatre-vingt-quatre personnes y participaient.

Le repas des aînés de fin d'année a rassemblé quatre-vingt-quinze personnes samedi 25 novembre à la salle des fêtes Alain Fournier : toujours contentes de se retrouver dans un cadre bien décoré, devant un bon repas préparé par le Cœur de Meaulne, et de danser au son de l'orchestre d'un de nos concitoyens, David Kasmareck.



### CONDITIONS POUR PARTICIPER AUX REPAS DES AÎNÉS OU OBTENIR UN BON D'ACHAT :

- Être âgé de 70 ans ou plus (les conjoints de moins de 70 ans sont également invités au repas),
- Être inscrit sur les listes électorales,
- Avoir rempli l'autorisation d'utiliser vos coordonnées (pour les personnes nées en 1954, ou nouvellement

installées sur la commune, et répondant aux 2 premières conditions, le document à retourner en mairie sera distribué dans les boîtes à lettres en début d'année -le demander si vous ne l'avez pas reçu),

- Répondre à l'invitation avant la date limite, en précisant votre choix, « repas » ou « bon d'achat ».



## VENEZ VOUS INSCRIRE À LA MAIRIE !

- Le Centre communal d'action sociale offre des cadeaux aux jeunes passant en classe de 6ème, à ceux ayant réussi l'examen du brevet, ainsi qu'aux nouveau-nés et à leurs parents.
- Cette année, il a été décidé d'ouvrir ces cérémonies aux jeunes ayant obtenu leur baccalauréat. **L'inscription en mairie est indispensable.**
- Les maisons décorées pour les festivités de fin d'année ainsi que les maisons fleuries en juin sont également récompensées. À ce propos, **le passage du jury pour les maisons décorées aura lieu cette année entre Noël et le Jour de l'an.**

- L'opération "Mobilité douce" consiste en une subvention accordée pour l'achat d'un vélo mécanique ou électrique.
- Pour les aînés, des activités spécifiques sont organisées par Meaulne-Vitray VAA et la mairie offre deux repas, l'un en novembre à la salle Alain Fournier (voir article ci-dessus) ainsi qu'un repas champêtre organisé à l'extérieur sous barnum en juillet.
- Pour les aînés encore, et leurs conjoints même non aînés, la cantine senior est l'occasion de profiter pour la somme modique de 6 euros d'un repas "fait maison" en compagnie ou non des écoliers.
- Un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants est actuellement en préparation.
- Un dépôt de déchets verts, route de Vitray, ainsi qu'un ramassage mensuel des encombrants ont également été mis en place par la mairie.

**Pour tous ces services, la mairie ne peut rien faire si vous ne vous faites pas connaître !**

## **Légalisation de signature**

---

Vous pouvez vous adresser à la mairie de votre domicile (résidence principale ou secondaire). La légalisation (ou authentification) de votre signature se fait obligatoirement en votre présence : vous devez signer devant la personne qui légalisera votre signature et présenter une pièce d'identité. Les légalisations de signature étant effectuées par le maire ou un adjoint, prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

## Décorations de fin d'année

---

Le sapin installé Place de l'Aumance avec l'aide de M. Alexandre Tullio, a été offert par M. Jean-Luc Mancy.

Des bénévoles ont participé à la préparation et à l'installation des décorations. Merci à tous.

## Communiqué de SEA VALLON, notre syndicat de l'eau et de l'assainissement (extraits)

---

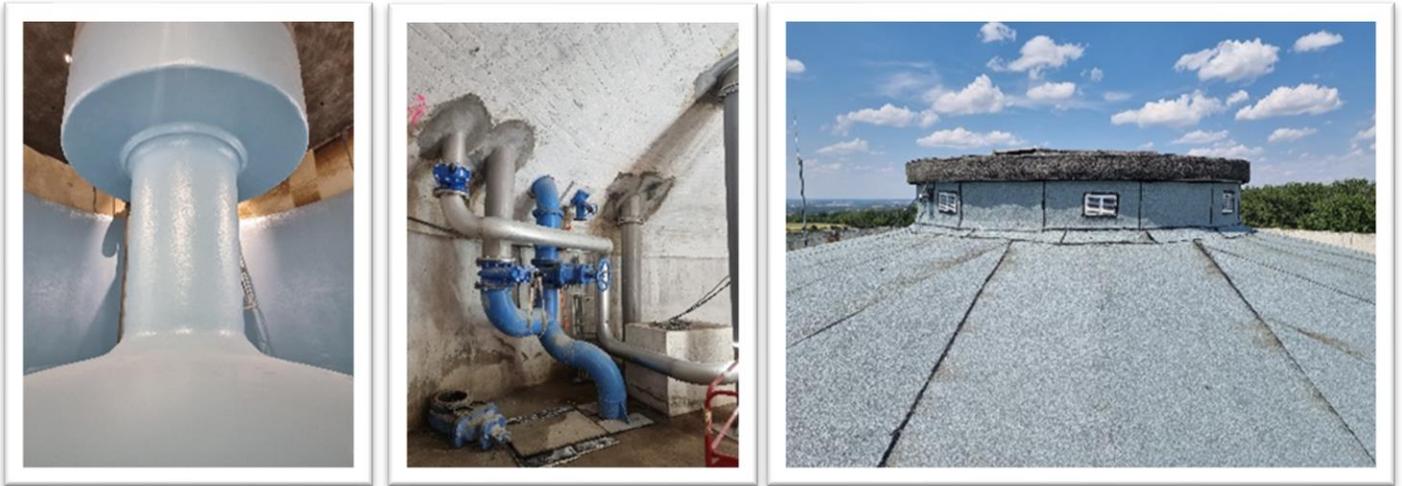


Une collectivité territoriale au service de ses abonnés

Parmi les réalisations de 2023, voici ce qui concerne Meaulne-Vitray :

### Réhabilitation du réservoir au Plaix

Commencés au début du mois de novembre 2022, les travaux se sont terminés fin juin 2023, date initiale prévue lors de l'élaboration du planning prévisionnel des travaux. La contrainte majeure était de finir avant l'été à cause du fonctionnement sur une seule cuve (par alternance) durant tout le chantier. Les délais ont pu être parfaitement maîtrisés par les entreprises intervenantes (Etandex, Actemium et Barbiero).



Tout a été mis en œuvre pour que ce chantier impacte le moins possible la vie des abonnés. Des étapes critiques ont eu lieu avec notamment les remplacements de la conduite d'alimentation du réservoir et des conduites de distribution. Pendant ces laps de temps, il n'était plus possible de remplir ou de distribuer de l'eau depuis le réservoir. Dans les faits, il n'y a eu aucun incident, grâce au travail rapide et parfois nocturne de la part des entreprises.

Le montant global du chantier s'élève à environ 455 000 € HT.

## **Fiabilisation de la télégestion**

Le fonctionnement des ouvrages d'eau potable et d'assainissement est entièrement automatisé. La communication inter-sites est assurée par des automates fonctionnant via le réseau GSM (comme les téléphones portables). [...]

En 2023, le SEA a pris la décision de fiabiliser les liaisons principales entre l'usine de production de Vallon-en-Sully et les réservoirs de Meaulne-Vitray et de Le Vilhain en ajoutant

un module qui permet les communications via ADSL en utilisant les anciennes lignes téléphoniques et une box internet.

## **Contrôles périodiques des systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC)**

Conformément à la « Loi sur l'Eau » du 3 janvier 1992 complétée par celles du 30 décembre 2006 (LEMA) et du 12 juillet 2010 (Grenelle 2), le SEA a l'obligation de vérifier périodiquement le bon entretien ainsi que le bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuels.

Ces visites sur la commune de Meaulne sont découpées en 2 tranches :

- 1<sup>ère</sup> tranche : du 6 novembre à fin décembre 2023 ;
- 2<sup>ème</sup> tranche : 1<sup>er</sup> semestre 2024.

En amont de la visite, un courrier explicatif est adressé à toutes les personnes concernées. Il mentionne la date et l'heure du rendez-vous ainsi que les divers documents à fournir. Le contrôle est effectué par les agents du SEA et est financé par la redevance annuelle ANC facturée au second semestre de l'année en cours.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à nos agents. Si vous avez un doute, sachez que nos agents possèdent une carte professionnelle, des vêtements haute visibilité ainsi que des véhicules avec le logo du SEA !

## **2024, nouvelle année et nouveaux règlements du SEA**

[...] Ces [nouveaux] documents sont importants dès la souscription d'un contrat car ils recensent l'ensemble des informations nécessaires aux abonnés afin de leur octroyer la meilleure qualité de service possible.

Ils seront en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et disponibles en libre accès sur notre site internet [www.seavallon.fr](http://www.seavallon.fr). Le SEA invite dès lors tous ses abonnés à en prendre connaissance.

## **Aide à l'utilisation du numérique**

---

Dans le dernier Petit Meaulne-Vitray, nous vous informions des différentes possibilités pour vous faire aider dans l'utilisation du numérique, en particulier pour vos démarches administratives qui sont maintenant presque toutes "dématérialisées".

Étaient indiqués :

- la Bourbon'net, bus numérique départemental, qui stationne près des deux mairies à tour de rôle huit fois par an,
- l'îlot numérique de l'Agence postale qui vous offre tout l'équipement nécessaire gratuitement,
- l'Association Meaulne Informatique qui organise divers cours dans ses locaux du Centre Jacqueline Pelletier-Doisy-Delachaux,
- la Maison France Services située à la Poste de Vallon-en-Sully.

Depuis, l'Association Meaulne Informatique a mis en place une aide aux démarches administratives accessible sur rendez-vous (téléphoner au 06.51.33.94.23).

Par ailleurs, si l'impression 3D vous intéresse, l'association possède une imprimante 3D.

## Collecte des déchets ménagers

---

Le SICTOM (Syndicat intercommunal de collecte et traitement des ordures ménagères) a fait distribuer l'Info-tri de décembre dans vos boîtes à lettres.

**Attention !** Bien se rappeler des remplacements des collectes du 25 décembre et du 1er janvier par un ramassage très tôt le samedi matin précédant ces deux jours fériés. Les poubelles doivent donc être sorties vendredi 22 et 29 décembre le soir.

La nouveauté est qu'à partir du **lundi 8 janvier**, qui sera dans une semaine paire, Meaulne-Vitray, comme déjà la grande majorité des communes, passera à une **collecte alternée** :

- **les lundis des semaines paires, collecte des poubelles de déchets ménagers, sans les déchets fermentescibles** (voir l'article ci-après)
- **les lundis des semaines impaires, ce sera le tour des poubelles à couvercles jaunes, où auront été mis tous nos emballages, en plastique, en métal ou en carton, et tous nos papiers.**

Les collectes s'espacent en raison d'un meilleur recyclage des déchets.

Il est en effet essentiel de réduire le plus possible nos ordures ménagères car le coût d'enfouissement ira en augmentant considérablement.

## Déchets fermentescibles

---

À partir du 1er janvier 2024 (loi AGEC du 10 février 2020), il sera interdit de mettre les déchets fermentescibles, c'est-à-dire les restes de nourriture, dans les sacs d'ordures ménagères : le SICTOM sera tenu de refuser de collecter les poubelles qui en contiennent.

Il en est de même des déchets issus de l'entretien des parcs et jardins ou « déchets verts » : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, etc.

La solution est de composter : le SICTOM donne gratuitement des composteurs, et des composteurs collectifs seront installés ; il en existe déjà pour les déchets verts au cimetière.

L'autre possibilité est de donner les fermentescibles à des animaux tels que des poules...

**Nous rappelons que la loi interdit le brûlage des déchets verts.**

## Éco-pâturage

---

Les deux moutons du Cameroun qui nous ont été laissés font bien leur travail d'éco-pâturage : après avoir nettoyé les berges du ruisseau de Faix en centre-bourg, ils ont été mis près du cimetière ; comme, vous le voyez, ils sont nourris et ont de l'eau

à volonté. Pour l'hiver, ils seront déplacés dans un pré plus vaste avec un abri assez grand pour leur permettre de manger à l'intérieur. Merci aux agents techniques qui préparent les enclos et s'occupent d'eux !



## Équipement des utilisateurs de vélos et trottinettes

---

En cette période hivernale, où la nuit tombe tôt, il est impératif d'être bien équipé pour être vu.

Certains équipements sont obligatoires toute l'année :

- Le vêtement ou gilet rétroréfléchissant
- Les lumières et catadioptres
- L'avertisseur sonore
- Le système de freinage
- Le moteur bridé pour les trottinettes

D'autres équipements sont fortement recommandés :

- Le casque pour les cyclistes et leurs passagers de moins de 12 ans, ainsi qu'un siège adapté pour les moins de 5 ans
- Les protections pour utilisateurs de trottinettes (casque, coudières et genouillères)
- Le rétroviseur pour les vélos ainsi que les pneus et bandes latérales réfléchissantes.



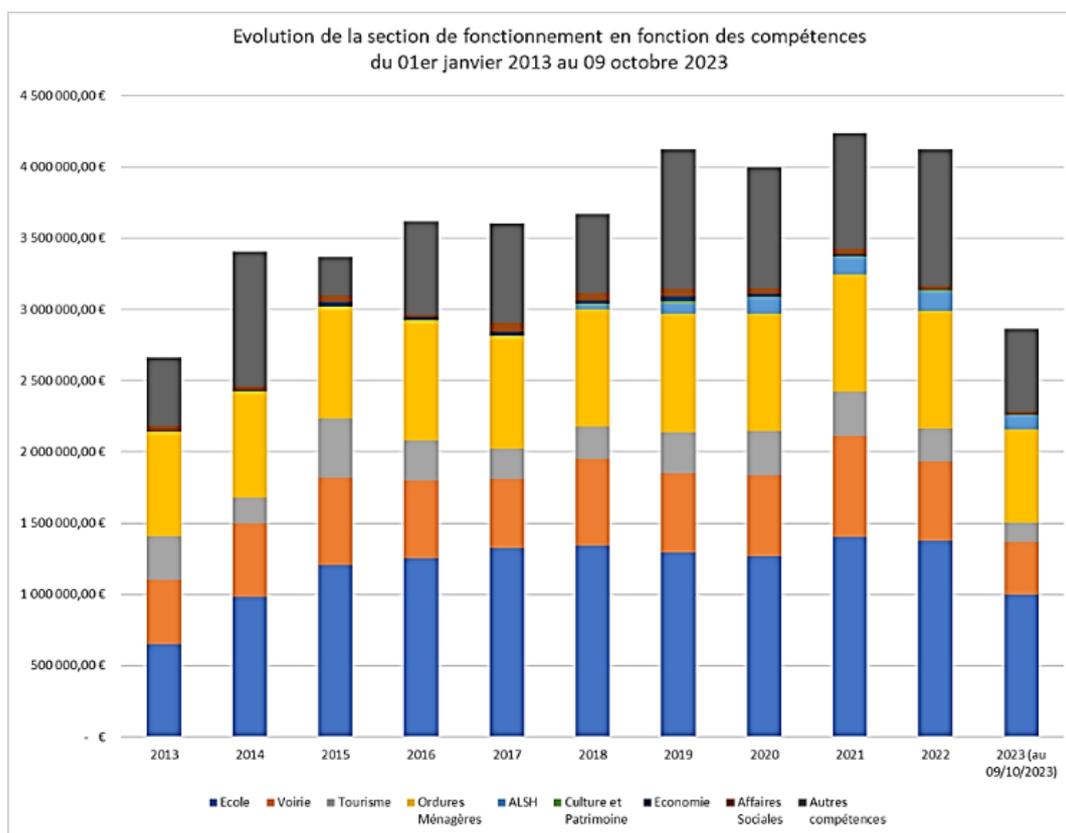
de  
- -  
les

Il en va de même pour les piétons, souvent porteurs de vêtements sombres, qui marchent sur les accotements en milieu rural : il serait prudent de porter des vêtements clairs et de vous équiper de votre téléphone ou d'une lampe de poche pour vous signaler.

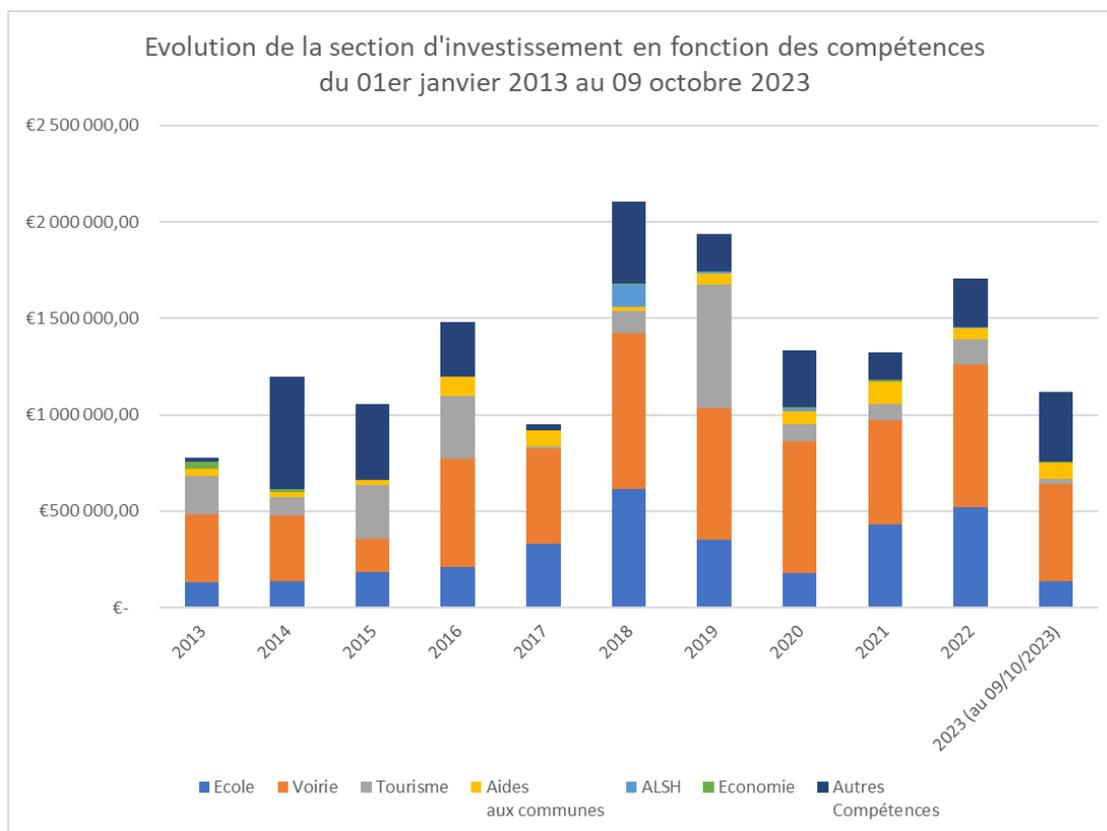
**Communiqué de la Communauté de communes du Pays de Tronçais** (extraits - texte à retrouver in extenso sur le site municipal : <https://www.meaulne.fr/pays-de-tronçais/>)

**I- Les dépenses de la Communauté de communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 en fonction de ses compétences.**

## A. Section de fonctionnement.



## B. Section d'investissement.



## **II- L'année 2023, une année de projets pour la Communauté de communes**

- le renouvellement du label Forêt d'Exception
- des études pour la réhabilitation de l'école primaire de Cérilly (budget prévisionnel : plus de 620 000 € TTC)
- des consultations pour la réhabilitation des campings de Champ Fossé (Saint-Bonnet-Tronçais) et des Ecosais (Isle-et-Bardais)
- des travaux devraient être menés sur le site des Forges (enveloppe de 150 000 € TTC, financés à 40 % par la Région et 40 % par le Département) afin de nettoyer le bâtiment central qui est en ruine, démolir le bâtiment des anciens bureaux administratifs, sécuriser le site avec la parcelle vendue à un exploitant privé, mettre en place un nouvel accès.

Bien évidemment, la Communauté de communes a continué d'investir dans la voirie et dans les écoles (travaux dans les écoles de Meulne-Vitray, dans les écoles de Braize, de Saint-Bonnet-Tronçais et d'Ainay-le-Château).

## **III. L'année 2024, une année de continuité pour que 2025 soit une année d'achèvement du plan de mandat 2020-2026**

- Les travaux des écoles de Cérilly devraient se tenir en 2024. La réhabilitation des campings commencera afin de se terminer en 2025.
- Les travaux de voirie se réaliseront comme à l'accoutumée.
- De plus, la maîtrise d'œuvre sera consultée pour la réhabilitation des écoles d'Ainay-le-Château afin que les travaux

puissent se tenir en 2025. À ce moment-là, le plan d'investissement des écoles du Pays de Tronçais sera achevé.

- Les architectes seront également consultés afin d'entreprendre la première tranche des travaux pour le Cap Tronçais en 2025.

- Dans le cadre de Forêt d'Exception®, le Rond de la Cave sera valorisé autour d'un sentier reprenant les grandes étapes historiques de la Forêt de Tronçais. 2024 marquera également le début des réflexions de la valorisation du Rond de Thiolais.

## **Communiqué de l'ARS**

---

### **Les urgences, c'est pas une évidence !**

En période hivernale, les tensions dans les services d'urgence sont amplifiées, entre autres avec la circulation des virus de l'hiver. Plus que jamais, en période de congés, il est important d'adopter les bons réflexes en cas de besoins de soins immédiats.

Les services des urgences ont vocation à accueillir des patients dont l'état de santé requiert des soins rapides et adaptés dont l'absence mettrait en jeu leur pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de leur état de santé. Avoir rapidement besoin de soins n'est pas forcément synonyme de passage systématique aux urgences.

### **Mes réflexes avant de me déplacer aux urgences :**

- 1. Je prends conseil auprès de mon médecin ou de mon pharmacien**

## **2. Je trouve un lieu de consultation sans rendez-vous**

### **3. J'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes)**

1. Si j'ai besoin de soins immédiats, j'appelle en priorité mon médecin traitant.
2. Si je n'en ai pas ou qu'il n'est pas disponible, je trouve un lieu de consultations sans rendez-vous près de chez moi. Plusieurs types de structure de soins sont susceptibles de pouvoir vous accueillir (centre de santé, maison de santé, maisons médicales de garde, etc.), consultez la carte interactive sur le site de l'Agence régionale de santé pour vous aider.
3. En dernier recours, et avant de vous déplacer aux urgences, appelez le 15. Le centre 15 vous orientera selon votre état et votre besoin de prise en charge. Vous pourrez bénéficier de conseils médicaux par téléphone et/ou être orienté vers une consultation ou un service d'urgences, le cas échéant.

Vous avez prévu de profiter de la montagne pour pratiquer des sports d'hiver ? Suivez les recommandations des médecins de montagne : <https://www.mdem.org/prevention-sport-dhiver>  
En Auvergne-Rhône-Alpes, 80 cabinets de montagne peuvent vous recevoir en cas de besoin de soins.

**De nombreuses situations ne justifient pas de se rendre aux urgences. Vous aussi, adoptez les bons réflexes cet hiver et faites passer le message autour de vous !**

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-pas-une-evidence-0>

# Communiqué de l'Association des Greffés du 03

## Information sur les DONS d'ORGANES et de TISSUS

En France, vous êtes présumé avoir consenti au don de vos organes sauf si vous vous êtes inscrit au Registre national des refus. Depuis 2017, le refus peut être partiel et ne concerner que certains organes ou tissus.

Le prélèvement d'organes sur une personne décédée est effectué à des fins thérapeutiques ou scientifiques.

Il est gratuit et anonyme.

*Pensons aux adultes et enfants dont la vie sera sauvée par un don d'organes !*

**Association des GREFFÉS du 03**

**Nos Objectifs**

Contact : 06 46 20 22 06  
Courriel : [assogref03@gmail.com](mailto:assogref03@gmail.com)



**un DON REDONNER la VIE**

Conception Gref03 - 04/2021  
Re pas gère sur la voie publique.



Regrouper, Soutenir, Échanger avec les personnes en attente de greffe, les personnes greffées, les familles et les proches des donneurs d'organes et de tissus.

Apporter soutien et information, sensibiliser à la prévention.

Promouvoir le don d'organes par la sensibilisation et les témoignages, en partenariat avec les infirmières des CHPCOT\* de l'Allier.

*Il suffit de le dire à vos proches !*



\* Coordonnateurs Hospitaliers des Prélèvements d'Organes et de Tissus.

## DON D'ORGANES ET DE TISSUS

En France, le don d'organes et de tissus est encore un sujet méconnu en 2023. L'association Gref 03 communique en partenariat avec les professionnels des coordinations hospitalières de prélèvement d'organes et de tissus des centres hospitaliers de l'Allier (Moulins, Montluçon et Vichy).

Ses principales missions sont d'informer sur le don d'organes et de tissus auprès d'élèves dans les collèges et lycées, mais aussi dans les instituts de formation en santé (infirmiers et aides-soignants, etc.) ou encore auprès des jeunes lors des Journées défense et citoyenneté (JDC) et du Service national universel (SNU).

Selon la loi, « nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus après sa mort ». Et pourtant, le taux de refus en France est de 33 %. Ce taux d'opposition est parfois lié à la méconnaissance par la famille de la volonté de leur proche décédé, on parle alors de « refus par précaution ». Il est donc essentiel de se positionner de son vivant. Les personnes qui souhaitent s'opposer doivent s'inscrire sur le Registre national des refus et/ou écrire un document et le confier à ses proches, et/ou transmettre oralement à ses proches (l'opposition peut ne concerner qu'un organe ou un tissu). Se positionner, c'est avoir la garantie que sa volonté sera respectée et de ne pas confronter ses proches à un choix difficile dans un moment douloureux.

Rappel : les principes fondamentaux du don d'organes et de tissus sont l'anonymat, la gratuité et le **consentement présumé** tout en respectant le corps du défunt. En France, environ 27 000 personnes sont sur liste d'attente d'un organe, 6 000\* sont greffées mais 950 décèdent chaque année faute de donneur.

**Positionnez-vous de votre vivant pour le don d'organes et offrez la vie ! 1 seul donneur peut sauver jusqu'à 6 personnes !**

*Don de moelle osseuse : si vous avez entre 18 et 36 ans, vous pouvez vous inscrire sur le registre anonyme des donneurs de moelle osseuse.*

\*Données chiffrées 2021 - site de l'agence de biomédecine

Site : <https://www.dondorganes.fr>



## INFOS PRATIQUES :

**Mairie de Meaulne-Vitray : 2, Place de la Mairie** Tél : 04 70 06 95 34  
Fax : 04 70 06 91 29  
Mail : mairie.meaulne@orange.fr  
Site web : <https://www.meaulne.fr>  
Page Facebook :  
<https://www.facebook.com/MairiedeMeaulneVitray>  
Accueil du lundi au jeudi et vendredi en semaine paire : 9h-12h et 15h-18h  
Consultation d'un élu (maire ou adjoint) sur rendez-vous le samedi de 11h à 12h  
Location de la salle Alain Fournier : renseignements sur le site municipal puis s'adresser à la mairie de Meaulne-Vitray

**Ecole maternelle - Ecole primaire :**  
9, place de l'Église -14, Place de la Mairie  
Tél : 04 70 06 98 75 - Tél : 04 70 06 92 12  
Mail : ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr

**Garderie en période scolaire pour les enfants scolarisés à Meaulne**  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
7h-9h et 16h30-18h30  
Tél : 04 70 04 33 56

**Centre Social : 7, chemin de Dagouret**  
Tél : 04 70 06 95 21  
Mail : accueil.csr.meaulne@gmail.com  
Site web: <http://meaulne.centres-sociaux.fr>

**Bibliothèque : École primaire**  
Les 1er et 3ème mercredis du mois 14h à 15h  
Responsable : Mme LAURENT

**Déchèterie de Vallon en Sully :**  
La Montgarnie – Tel 04 43 89 00 07  
Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h-11h45 et 13h30-17h45 ; fermeture lundi, jeudi et dimanche  
SICTOM Région Montluçonnaise  
rue du Terrier, 03410-Domérat  
Tel : 04.70.64.23.80

**Collecte des ordures ménagères et des recyclables :**  
Lundi matin pour Meaulne et pour Vitray (OM couvercle marron semaine paire et recyclables couvercle jaune semaine impaire)

**Mairie de Vitray : 204, rue du Bourg, Vitray** Tel : 04 70 06 96 08  
Ouverture : lundis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h à 15h30, et un vendredi sur 2 (semaines impaires) de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h  
Permanence maire déléguée sur rendez-vous  
Mail : mairie-vitray@wanadoo.fr  
Location de la salle des fêtes : pas de location avant l'été 2024 - s'adresser à la mairie de Vitray

**Médecins : Mme Laure GOZARD et M. Andy HUGONNIER**  
15 et 17 rue des Dames-él : 04 70 06 95 73

**Médecin de garde : 04 70 30 23 30 23**

**Dentiste : M. Jacques VIGIER**  
4, rue R. et P. Acolas – Tél : 04 70 07 22 57  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

**Infirmières : Mmes Mélanie VENUAT et Isabelle TAVERNE**  
15, rue des Dames Tél : 04 70 06 98 02

**Pharmacie : M. Jérôme MERLIN**  
19, route de Paris – Tél : 04 70 06 96 45  
Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h  
**Pharmacie de garde : 39 15**

**Kinésithérapeute : M. Szymon BARANSKI**  
3, Place de la Fontaine  
Tél : 06 61 01 03 37 - Sur rendez-vous

**L'agence postale communale :**  
10, Place de la Mairie Tél : 04 70 08 66 72  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h  
Mercredi et samedi 10h-12h  
Courrier relevé à 12h (samedi à 10h).

**Gîte de groupe municipal (15 pers.) :**  
Rue du Dr. Conquet Ouvert toute l'année (3 chambres, cuisine équipée, douches, cour fermée). Photos et tarifs sur le site de la commune.  
Réservations par tél : 06 47 71 83 03  
ou par mail : gitemeaulne@orange